

**Délégation d'attributions au Maire  
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LEVEAU, Député Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises, depuis le 27 janvier dernier en vertu de la délégation accordée au Maire et à certains adjoints par délibérations du 14 novembre 2002 et du 27 mai 2004 :

- ↳ Contrat d'animation d'ateliers conte à la maison de quartier du Pollet - titulaire du contrat : Tony Laloyer "A travers contes" - durée de la prestation : 16 heures - montant : 1 120 €TTC
- ↳ Mise à disposition à titre gratuit d'une salle au pôle de services La Fontaine - convention avec l'association "La boutique de gestion de Haute-Normandie"- durée de la convention : un an à partir du 1<sup>er</sup> février 2005.
- ↳ Travaux d'aménagement du Drakkar à Neuville lès Dieppe - convention avec la société Qualiconsult Sécurité :
  - Mission de coordination SPS - montant total : 2 289,14 €TTC
  - Mission de contrôle technique - montant total 3 205,28 €TTC
- ↳ Mise à disposition d'un support de dématérialisation des procédures de passation des marchés publics - titulaire du marché : société Soprane - durée initiale : un an - montant global annuel : 4 843,80 €TTC.
- ↳ Immeuble sis 9 rue Cité de Limes - indemnité d'occupation des locaux du 14 janvier 2004 au 31 décembre 2004 - bénéficiaire : M. Varin - montant de l'indemnité : 4 540,39 €TTC.
- ↳ Mission d'assistance et de conseil en matière d'analyse financière - année 2005 - titulaire du marché : cabinet Territoires et Conseil - montant de la prestation : 22 197,76 €TTC
- ↳ Prise en charge des frais et honoraires d'avocat - Contentieux -
  - affaire Ville de Dieppe c/Mme Herriou - saisine de la juridiction administrative
  - affaire Ville de Dieppe c/M. Carpentier - plainte pour harcèlement moral
  - dégradation volontaire de biens publics
- ↳ Travaux d'électricité, de climatisation et VMC pour la maintenance et l'aménagement de bâtiments privés et publics communaux - titulaire du marché : Société Fécampoise d'Entreprises Electriques - durée : un an - montant minimum : 67 275 €TTC - montant maximum : 269 100 €TTC.
- ↳ Travaux de peinture, revêtement de sol pour la maintenance et l'aménagement de bâtiments publics et privés municipaux - titulaire du marché : société Herbelin - durée : un an - montant minimum : 67 275 €TTC - montant maximum : 269 100 €TTC.
- ↳ Prestation musicale le vendredi 10 juin 2005 - Eglise Saint Jacques - contrat avec la chorale "Chœur d'hommes de Rouen" - montant de la prestation : 800 €TTC.
- ↳ Travaux de couverture, étanchéité, charpente et couverture métallique pour la maintenance et l'aménagement de bâtiments privés et publics municipaux - titulaire du marché : société JC Dumont - durée : un an - montant minimum : 67 275 €TTC - montant maximum : 269 100 €TTC.

- ↳ Travaux de gros œuvre, maçonnerie, VRD, aménagement extérieur, ravalement extérieur, carrelage pour la maintenance et l'aménagement de bâtiments privés et publics municipaux - titulaire du marché : entreprise Denis - durée : un an - montant minimum : 67 275 €TTC - montant maximum : 269 100 €TTC.
  
- ↳ Fournitures courantes de pièces détachées et accessoires d'origine pour véhicules poids lourds et véhicules de tourisme et utilitaires de marque Renault du parc automobile de la Ville de Dieppe - titulaire des marchés : société Renault Sodica - durée : un an - montant minimum : 17 940 €TTC - montant maximum : 71 760 €TTC.
  
- ↳ Prestation musicale le 21 août 2005 place Saint Rémy - spectacle plein air "Aliénor, la mémoire d'Henri" - titulaire du contrat : association "Au temps des abbayes" - montant de la prestation : 4 750 €TTC.
  
- ↳ Travaux de plomberie, chauffage pour la maintenance et l'aménagement de bâtiments privés et publics municipaux - titulaire du marché : entreprise Manneville - durée du marché : un an - montant minimum : 67 275 €TTC - montant maximum : 269 100 €TTC.
  
- ↳ Avenants n°1 aux marchés initiaux - objet des avenants : modalités de facturation des fournitures achetées :
  - Marché Carlton - achat et duplication de clés.
  - Marchés Lefebvre Matériaux - achat de matériaux de construction et de couverture et de bois et panneaux.
  - Marché FIM Leveau - achat de fourniture de quincaillerie, outillage et matériel électroportatif.
  
- ↳ Fourniture de pièces détachées et accessoires d'origine pour véhicules de tourisme et utilitaires et de deux roues du parc automobile de la Ville de Dieppe - titulaire du marché : société Dieppe Poids Lourds - durée : un an.
  
- ↳ Travaux de métallerie, menuiserie aluminium, vitrerie, miroiterie, stores, fermetures pour la maintenance et l'aménagement de bâtiments publics et privés municipaux - titulaire du marché : société VIB Vascart - durée : un an - montant minimum : 67 275 €TTC - montant maximum : 269 100 €TTC.
  
- ↳ Travaux de menuiserie, charpente bois et cloisons, aménagements, plafonds suspendus pour la maintenance et l'aménagement de bâtiments privés et publics municipaux - titulaire du marché : société Sabot Prieur - durée : un an - montant minimum : 67 275 €TTC - montant maximum : 269 100 €TTC.
  
- ↳ Transfert de véhicules réformés à titre gracieux vers la Communauté Urbaine de Douala II au Cameroun.
  
- ↳ Fourniture de petit matériel informatique - lot n°2 : périphériques d'image (Montant minimum : 300 € HT - Montant maximum : 1 200 € HT) - lot n°4 : matériel WI FI (Montant minimum : 200 €HT - Montant maximum : 800 €HT) - lot n°5 : matériel réseau - éléments actifs (Montant minimum : 1 000 €HT - Montant maximum : 4 000 €HT).- titulaire du marché : société ESI - durée : un an renouvelable une fois
  
- ↳ Construction d'une mairie annexe au Val Druel - Lot 4 - électricité - Avenant n°1 au marché n° 04-308 - Titulaire du marché : Société Acerel - Montant de l'avenant : 1997,32 €TTC.

- ↳ Maintenance du lecteur reproducteur MP 90 de la médiathèque - cession du contrat de la société Canon à la société Spirograph à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 - coût de la maintenance : 759,46 €TTC.
- ↳ Mise à disposition de locaux 3 rue de l'Oranger à titre gratuit - convention avec la compagnie Hors de Soi Arcouest - objet : opération nationale 2005 "Le printemps des poètes" - durée : du 1<sup>er</sup> au 13 mars 2005.
- ↳ Fourniture de pièces détachées d'origine pour véhicules poids lourds de marque Iveco du parc automobile de la Ville de Dieppe - titulaire du marché : société Dieppe Poids Lourds - durée : un an.
- ↳ Informatisation de la Petite Enfance - avenant n°1 au marché initial - titulaire : société Arpège - objet de l'avenant : mise à jour des besoins de prestation - montant de l'avenant : moins value globale de 1 418,89 €TTC.
- ↳ Connexion de sites distants par mise en place de liaison laser, hertziennes ou boucle locale radio - avenant n°1 au marché initial - titulaire du marché : société Comsys - objet de l'avenant : déplacement des canons laser implantés sur le château Vasarely - Aucun coût complémentaire.
- ↳ Autorisation d'occupation à titre gratuit d'une parcelle sise cavée de Caude Côte - bénéficiaire : entreprise GTM Génie Civil et Services - objet : travaux de restructuration du lycée Anglo - durée : du 1<sup>er</sup> février au 30 juin 2005.
- ↳ Poursuite de la mission d'accompagnement de l'évaluation du contrat de Ville de Dieppe - titulaire du contrat : cabinet d'études Habitat et Territoires Conseil - coût de la prestation : 15 000 €TTC.
- ↳ Achat et façonnage de vitrerie et miroiterie - avenant n°1 au marché initial - objet de l'avenant : modalités de facturation des fournitures achetées - titulaire : société Marchand.
- ↳ Achat de peinture et revêtements de sols et murs - avenant n°1 au marché initial - objet de l'avenant : modalités de facturation des fournitures achetées - titulaire : société La Seigneurie.
- ↳ Acquisition d'enveloppes imprimées - titulaire du marché : société Sepieter - durée : un an - montant de l'acquisition : 3 026,04 €TTC.
- ↳ Lot n°2 - acquisition de papier pour traceurs et tireuse de plans - avenant n°1 au marché initial - objet de l'avenant : reconduction du marché et acceptation des tarifs - titulaire : société Hélio Service - durée : un an.
- ↳ Acquisition de papier - titulaire du marché : société Axélium - montant minimum : 17 940 €TTC - montant maximum : 47 840 €TTC - durée : un an.
- ↳ Fourniture de petit matériel informatique - lot n°3 : pièces pour PC - titulaire du marché : société DVM Informatique - montant minimum : 2 392 €TTC - montant maximum : 9 568 €TTC - durée : un an renouvelable une fois.
- ↳ Travaux dans le quartier du Pollet - occupation temporaire du domaine public maritime pour création d'un parking provisoire - durée prévisionnelle : trois mois - redevance versée à la recette principale des impôts de Dieppe : 107 €

- ↳ Mise à disposition de distributeurs automatiques de boissons et confiseries - avenant n°1 au contrat avec Audis Services - objet de l'avenant : modification du lieu d'installation du distributeur équipant le service propreté urbaine et mise à disposition d'un distributeur supplémentaire.
- ↳ Cimetière de Neuville ancien - rétrocession d'une concession à la Ville de Dieppe par M. et Mme Toiseux Pierre - montant : 69,43 €

**Le Conseil Municipal prend acte.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005  
a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Installation d'un nouveau Conseiller Municipal - Mme Sophie MARINI  
Communication**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que conformément aux dispositions de l'article L 270 du Code Electoral, Madame Sophie MARINI exerce désormais les fonctions de Conseiller Municipal en remplacement de Madame Christine LEVISTRE-BREARD, qui a démissionné de ses fonctions.

L'installation de ce nouveau Conseiller Municipal a été constatée par procès-verbal en date du 4 mars 2005.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de cette installation.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Représentation de la Ville au sein de diverses structures  
Proposition de procéder aux nominations sans recourir au scrutin  
secret - Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...



Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que l'article 142 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a modifié la rédaction de l'article L.2121 21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, désormais, le Conseil Municipal peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de décider de ne pas recourir au scrutin secret pour les nominations à intervenir au cours de cette séance.

**Cette proposition n'ayant pas recueilli l'accord de l'ensemble des conseillers municipaux et plus particulièrement des élus socialistes, le Conseil Municipal est tenu de procéder aux nominations inscrites à l'ordre du jour par votes à bulletins secrets.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Représentation de la Ville au sein de diverses structures  
Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire  
Régie à autonomie financière du Centre d'hébergement les Roches  
Conseil d'exploitation**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 34  
Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que Mme Christine LEVISTRE, ayant démissionné de sa fonction de conseiller municipal, n'est plus habilitée à représenter la ville de Dieppe au sein de la régie à autonomie financière du centre d'hébergement les Roches.

Par conséquent, le Conseil Municipal est invité à désigner un nouveau représentant pour siéger au conseil d'administration de cette régie.

Candidat présenté par le groupe de la majorité : M. Roger PREVOST.

Candidat présenté par le groupe des élus socialistes : M. Arnaud COIGNET.

Candidat présenté par le groupe des élus communistes et républicains : Mme Liliane LEGRAS.

**Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39**

**Nombre de bulletins nuls : 2**

**Nombre de suffrages exprimés : 37**

**Ont obtenu :**

**M. PREVOST : 26 voix**

**M. COIGNET : 6 voix**

**Mme LEGRAS : 5 voix**

**Après vote à scrutin secret, est élu par 26 voix : M. PREVOST.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Représentation de la Ville au sein de diverses structures  
Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire  
Régie personnalisée pour la restauration municipale  
l'Assiette Dieppoise**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 34  
Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que Mme Christine LEVISTRE, ayant démissionné de sa fonction de conseiller municipal, n'est plus habilitée à représenter la ville de Dieppe au sein de la régie personnalisée pour la restauration municipale l'Assiette Dieppoise.

Par conséquent, le Conseil Municipal est invité à désigner un nouveau représentant pour siéger au conseil d'administration de cette régie.

Candidat présenté par le groupe de la majorité : Mme Jacqueline SVRECK.

Candidat présenté par le groupe des élus socialistes : Mme Françoise COTTARD.

Candidat présenté par le groupe des élus communistes et républicains : Mme Marie-Catherine GAILLARD.

**Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39**

**Nombre de bulletins nuls : 4**

**Nombre de suffrages exprimés : 35**

**Ont obtenu :**

**Mme SVRCEK : 26 voix**

**Mme COTTARD : 4 voix**

**Mme GAILLARD : 5 voix**

**Après vote à scrutin secret, est élue par 26 voix : Mme SVRCEK.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Représentation de la Ville au sein de diverses structures  
Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire  
Comité Municipal de solidarité**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que Mme Christine LEVISTRE, ayant démissionné de sa fonction de conseiller municipal, n'est plus habilitée à représenter la Ville de Dieppe au sein du comité municipal de solidarité.

Par conséquent, le Conseil Municipal est invité à désigner un nouveau représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale de ce comité.

Candidat présenté par le groupe de la majorité : Mme Hélène TESTELIN

Candidat présenté par le groupe des élus socialistes : M. Jean BEAUFILS

Candidat présenté par le groupe des élus communistes et républicains : Mme Liliane BOSANSKY.

**Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39**

**Nombre de bulletins nuls : 0**

**Nombre de suffrages exprimés : 39**

**Ont obtenu :**

**Mme TESTELIN : 26 voix**

**M. BEAUFILS : 5 voix**

**Mme BOSANSKY : 5 voix**

**Mme MARINI : 3 voix**

**Après vote à scrutin secret, est élue par 26 voix : Mme TESTELIN.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Représentation de la Ville au sein de diverses structures  
Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire  
Conseils d'écoles - secteur 2/2 Janval  
Ecoles Broglie primaire et maternelle**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 34  
Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.



Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que Mme Christine LEVISTRE, ayant démissionné de sa fonction de conseiller municipal, n'est plus habilitée à représenter la Ville de Dieppe au sein des conseils d'écoles.

Par conséquent, le Conseil Municipal est invité à désigner un nouveau représentant pour siéger au sein des conseils d'écoles du secteur 2/2 "Janval - Broglie primaire et maternelle".

Candidat présenté par le groupe de la majorité : M. Roger PREVOST.

Candidat présenté par le groupe des élus socialistes : M. Arnaud COIGNET

Candidat présenté par le groupe des élus communistes et républicains : Mme Christelle GILLET.

**Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39**

**Nombre de bulletins nuls : 1**

**Nombre de suffrages exprimés : 38**

**Ont obtenu :**

**M. PREVOST : 26 voix**

**M. COIGNET : 7 voix**

**Mme GILLET : 5 voix**

**Après vote à scrutin secret, est élu par 26 voix : M. PREVOST.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Représentation de la Ville au sein de diverses structures  
Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire  
Parking Espace de la Barre - Assiette Foncière Urbaine Libre**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que par délibération en date du 14 novembre 2002, Mme Christine LEVISTRE a été désignée membre titulaire de l'Association Foncière Urbaine Libre.

Suite à sa démission, il convient de désigner un nouveau représentant pour siéger au sein de cette association.

Candidat présenté par le groupe de la majorité : Mme Hélène TESTELIN.

Candidat présenté par le groupe des élus socialistes : Mme Françoise COTTARD.

Candidat présenté par le groupe des élus communistes et républicains : M. Gérard JACQUELINE.

**Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39**

**Nombre de bulletins nuls : 3**

**Nombre de suffrages exprimés : 36**

**Ont obtenu :**

**Mme TESTELIN : 27 voix**

**Mme COTTARD : 4 voix**

**M. JACQUELINE : 5 voix**

**Après vote à scrutin secret, est élue par 27 voix : Mme TESTELIN.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Représentation de la Ville au sein de diverses structures  
Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire  
Parking Espace de la Barre - Syndicat des copropriétaires**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que par délibération en date du 14 novembre 2002, Mme Christine LEVISTRE a été désignée membre titulaire du syndicat des copropriétaires du parking espace de la Barre.

Suite à sa démission, il convient de désigner un nouveau représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale de ce syndicat.

Candidat présenté par le groupe de la majorité : Mme Hélène TESTELIN.

Candidat présenté par le groupe des élus socialistes : Mme Françoise COTTARD.

Candidat présenté par le groupe des élus communistes et républicains : M. Gérard JACQUELINE.

**Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39**

**Nombre de bulletins nuls : 3**

**Nombre de suffrages exprimés : 36**

**Ont obtenu :**

**Mme TESTELIN : 26 voix**

**Mme COTTARD : 4 voix**

**M. JACQUELINE : 6 voix**

**Après vote à scrutin secret, est élue par 26 voix : Mme TESTELIN.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Contrat Enfance - Maison Jacques Prévert - Financement 2005**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose qu'une nouvelle prolongation du Contrat Enfance pour un an est actuellement en renégociation entre la Ville et la CAF de Dieppe pour l'année 2005.

En l'attente de la signature de ce nouvel avenant au contrat et de façon à permettre la continuité des actions développées dans le cadre du contrat couvrant la période 2000-2002 et son avenant pour 2003-2004,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les avenants n° 1 à la convention en date du 5 mars 2004 conclue avec l'association Maison Jacques Prévert afin de reconduire les modalités de financement et d'arrêter le budget prévisionnel 2005 pour les actions mises en place dans ce cadre.

Modalités de financement :

- 40 % du besoin de financement prévisionnel après délibération du Conseil Municipal,
- 50 % du besoin de financement prévisionnel en juin,
- le solde au vu du bilan financier de l'activité.

Imputation budgétaire :

Petit Prévert	Fonction 522 Nature 6574.24C	Service 3110
Camille Claudel	Fonction 522 Nature 6574.24B	Service 3110
FABLE	Fonction 522 Nature 6574.24D	Service 3110

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Décision Modificative n°1 - Budget principal**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...



Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal, la Décision Modificative n° 1 qui reprend les reports et les résultats de l'exercice 2004 et qui tient compte des réajustements de crédit après le vote du Budget primitif 2005.

Elle comprend pour chacune des sections, en dépenses et en recettes, les éléments suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses

- Autres charges de gestion courante	268 100,00 €
- Charges exceptionnelles	221 730,00 €
- Dépenses imprévues	131 070,56 €
- Virement à la section d'investissement	1 983 278,29 €
	-----
Total	2 604 178,85 €

Recettes

- Résultat de fonctionnement reporté	2 797 689,36 €
- Produit des services et du domaine	20 000,00 €
- Impôts et taxes	- 333 580,80 €
- Dotations et participations	- 20 597,00 €
- Produits exceptionnels	76 639,00 €
- Reprises sur amortissement et provisions	64 028,29 €
	-----
Total	2 604 178,85 €

Section de d'investissement :

Dépenses

- Provisions pour risques et charges	64 028,29 €
- Immobilisations incorporelles	571 583,25 €
- Immobilisations corporelles	799 928,61 €
- Immobilisations en cours	16 999 834,45 €
- Autres immobilisations financières	5 000,00 €
- Dépenses imprévues	149 000,00 €
- Résultat reporté	3 563 002,85 €
	-----
Total	22 152 377,45 €

## Recettes

- Dotations et fonds divers	- 80 000,00 €
- Subventions d'investissement	5 895 714,58 €
- Immobilisations en cours	10 316 369,52 €
- Autres immobilisations financières	102 225,57 €
- Immobilisations incorporelles	353 637,82 €
- Virement de la section de fonctionnement	1 983 278,29 €
- Excédent capitalisé	3 581 151,67 €
	-----
	-
Total	22 152 377,45 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 26 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

☞ 4 abstentions (Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, Mme MASSUGER et M. ANCELOT)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Fiscalité - Vote des taux**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que l'état fiscal 1259 MI établi par les services fiscaux porte les indications suivantes :

Allocations compensatrices :

- Taxe d'habitation	750 063,00 €
- Taxe foncière bâti : personnes de condition modeste	169 753,00 €
- Zones franches urbaines – zones sensibles	430 129,00 €
- Taxe professionnelle : réduction fraction imposable salaires	148 014,00 €
- Abattement général 16 % des bases	621 791,00 €
	-----
	2 119 750,00 €

Produit fiscal à taux constant :

	Taux	Produit
- Taxe d'habitation	17,60 %	4 838 416,00 €
- Taxe foncière bâti	39,90 %	10 614 597,00 €
- Taxe foncière non bâti	44,69 %	52 734,00 €
		-----
Total		15 505 747,00 €

Considérant que la Ville de Dieppe a, en 2002, modifié sa politique d'abattement pour les personnes à charge en faveur des contribuables Dieppois,

Considérant que le taux de taxe foncière de la commune (39,90 %) est supérieur au taux moyen national foncier bâti de l'année 2004 (18,12 %) et est également supérieur au taux de taxe professionnelle de la Communauté d'Agglomération Dieppoise (11,96 %),

Il est proposé au Conseil Municipal de diminuer le taux de la taxe foncière d'un point et de maintenir le taux de la taxe d'habitation ainsi que le taux du foncier non bâti.

Le produit fiscal attendu se répartit comme suit :

	Taux	Produit
- Taxe d'habitation	17,60 %	4 838 416,00 €
- Taxe foncière bâti	38,90 %	10 348 567,00 €
- Taxe foncière non bâti	44,69 %	52 734,00 €
		-----
Total		15 239 717,00 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 28 voix pour (groupe de la majorité et Mme COTIGNY)

☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

☞ 2 abstentions (Mme MASSUGER et M. ANCELOT)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que l'article 107 de la Loi de Finances initiale pour 2004, codifié aux articles 1636 B sexies et 1609 quater du Code Général des Impôts prévoit, qu'à compter de 2005, les communes et leurs groupement votent un taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de retenir pour 2005 un taux identique à 2004 , soit 6,73%.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 28 voix pour (groupe de la majorité et Mme COTIGNY)

☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

☞ 2 abstentions (Mme MASSUGER et M. ANCELOT)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Recomposition du complexe balnéaire de Dieppe  
Redéfinition du phasage des travaux et financier de l'opération**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...



Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que lors des commissions d'appel d'offres ouvert européen de la Ville de Dieppe des 29/07/2004, 26/11/2004, 10/12/2004 et du 04/02/2005, l'ensemble des lots constituant la recomposition du complexe balnéaire a été attribué. Il convient désormais de présenter le dernier phasage de l'opération ainsi que son financement demeuré conforme à la délibération du Conseil Municipal en date du 29/04/2004 comme suit :

TRANCHES	PERIODE DE REALISATION	OUVRAGES
T R A N C H E  F E R M E	Année 2005 / 2006 Phase 1	a) Hall d'entrée des bassins, vestiaires piscines, vestiaires groupes, locaux techniques (chaufferie, traitement de l'air et de l'eau), gestion des entrées, végétalisation terrasse, équipements intérieurs
		b) Espace de remise en forme, balnéothérapie galerie de liaison, cabines de bains (ouest), remise en état de la digue.
	Année 2005 / 2006 Phase 2	a) Rénovation bassin 50 m plongeur, couverture thermique du bassin, extérieur piscines, bassin ludique, destructeur de chloramines. ,
		b) Parvis et parking en surface
c) Sanitaire de la plage		
Tranche conditionnelle	Année 2006 /2007	d) Restaurant
		a) Salle des Congrès
		b) Espaces verts à thèmes, passerelle de liaisons en bois, emmarchement gradins.
Hors Assiette Subventionnable	Année 2005 / 2006	Parking souterrain de 400 places

La structure de ce phasage s'inspire totalement de celle du phasage initial qui a toujours prévu une tranche ferme et une tranche conditionnelle. Les aménagements qui sont apportés au déroulement de la tranche ferme ont été sollicités par le Conseil Général et le Conseil Régional pour tenir compte de leur capacité de financer ce projet capital pour l'économie de la région dieppoise et inscrit au contrat d'agglomération.

En contrepartie de ces exigences, qui ont eu pour effet de reporter le démarrage effectif du chantier, les co-financeurs, et notamment le Conseil Régional et le Conseil Général, se sont engagés sur la recevabilité de la globalité de ce projet.

Il va de soi que la Ville va maintenant les solliciter de nouveau afin qu'ils apportent une part équitable à la totalité de ce projet attendu par tous les Dieppois.

## COUT PREVISIONNEL

TRANCHE FERME	MONTANT DES TRAVAUX HT
1 <sup>er</sup> Phase	<b>8 532 387,47 €</b>
a)	4 917 574,66 €
b)	3 614 812,81 €
2 <sup>ème</sup> Phase	<b>3 872 224,70 €</b>
a)	2 292 175,21 €
b)	990 196,66 €
c)	81 420,35 €
d)	508 432,48 €
Total Tranche ferme (1 et 2)	<b>12 404 612,17 €</b>
PARKING SOUTERRAIN	<b>6 413 944,07 €</b>
TRANCHE CONDITIONNELLE	<b>1 651 318,59 €</b>
a)	1 102 069,47 €
b)	549 249,12 €
TOTAL HT (hors rémunération mandataire)	<b>20 469 874,83 €</b>

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

CO-FINANCEURS	Partie subventionnable Tranches fermes				Tranche conditionnelle Année 2006/2007	Parking souterrain Année 2005/2006	Total
	1 <sup>ère</sup> Phase Année 2005/2006	2 <sup>ème</sup> Phase Année 2005/2006	Total Tranches fermes	%			
FEDER	1 000 000 €	-	1 000 000 €	8,06 %			1 000 000 €
Etat : FNADT (Etat et déconcentrés)	860 000 €	(*)	860 000 €	6,93 %			1 460 000 €
Conseil Régional	762 500 €	-	762 500 €	6,15 %			760 000€
Conseil Général	1 240 460 €	-	1 240 460 €	10,00 %			1 240 000 €
Dieppe Maritime	1 500 000 €	-	1 500 000 €	12,09 %			1 500 000 €
Total	5 362 960 €	600 000 €	5 962 960 €	48,07 %			5 960 000 €
Participation de la Ville	3 169 427 €	3 272 225 € (*)	6 441 652 €	51,93 %	1 651 319 €	6 413 944	14 509 875 €
TOTAUX	8 532 387 €	3 872 225 €	12 404 612 €	100 %	1 651 319 €	6 413 944	20 469 875 €

(\*) en l'attente de l'avis du FNDS et des participations complémentaires des autres co-financeurs.

## CALENDRIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX

### **Travaux 1<sup>ère</sup> phase Tranche Ferme :**

- Installation du chantier : mi-février 2005
- Clos et couvert : mars 2005 à avril 2006
- Second œuvre : janvier 2006 à décembre 2006
- Equipements techniques : août 2005 à début décembre 2006
- Réception travaux : décembre 2006

### **Travaux 2<sup>ème</sup> Phase Tranche Ferme :**

- Gros œuvre : mars 2005 à septembre 2005
- Second œuvre : janvier 2006 à avril 2006
- Equipements techniques : septembre 2005 à début mai 2006
- Réception des travaux : mai 2006
- Réception VRD, espaces verts et minéraux : décembre 2006

### **Parking souterrain :**

- Terrassements, blindage : mars 2005 à mai 2005
- Gros œuvre : mai 2005 à mars 2006
- Equipements techniques : avril à mi-août 2006
- Réception des travaux : décembre 2006

### **Tranche conditionnelle :**

Clos et couvert : février 2006 à juillet 2006

Second œuvre : octobre 2006 à février 2007

Equipements techniques + VRD : novembre 2006 à mars 2007

Réception des travaux : fin mars 2007

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le phasage exposé,

2°) d'autoriser la Ville de Dieppe à signer l'avenant à la convention de mandat de la SEMAD, également pour tenir compte du nouveau découpage et dont le montant de la rémunération reste inchangé,

3°) d'autoriser la Ville de Dieppe à déposer auprès des co-financeurs les dossiers nécessaires à l'obtention de financements complémentaires.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité et Mme COTIGNY)

☞ 5 abstentions (groupe communiste)

☞ 4 voix contre (groupe socialiste et M. PARIS)

☞ M. LEVEAU ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Sodineuf Habitat Normand - Demande de garantie d'emprunt  
Rue Albert Lamotte - Programme de construction de 16 logements  
locatifs individuels PLUS CD**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par courrier en date du 14 février 2005 , la société Sodineuf Habitat Normand sollicite la garantie à 50 % de la Ville de Dieppe pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 1 030 000 € destiné à financer les travaux de construction de 16 logements locatifs individuels PLUS CD - Rue Albert Lamotte.

Il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe d'adopter la délibération suivante :

VU l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2021 du Code Civil,

Article 1 : La Ville de Dieppe accorde sa garantie à Sodineuf Habitat Normand pour le remboursement de la somme de 515 000 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 1 030 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer la construction de 16 logements locatifs individuels PLUS CD à Dieppe - Neuville - Rue Albert Lamotte.

Article 2 : Les caractéristiques du Prêt Renouvellement Urbain (P.R.U) sans préfinancement consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Montant .....	1 030 000 €
Echéances.....	annuelles
Durée totale du prêt.....	35 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel.....	2.50 %
Taux annuel de progressivité.....	0,00 %
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progression révisé puisse être inférieur à 0 %.	

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du Livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du Livret A applicable est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations, et Sodineuf Habitat Normand et à signer la convention de garantie avec cet organisme définissant exclusivement les rapports entre la Ville de Dieppe et l'emprunteur, Sodineuf Habitat Normand, pendant toute la durée du remboursement du prêt.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Acquisition de produits et petits matériels d'entretien ménager  
Avenant n°2 au marché en date du 10 décembre 2002**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...



Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 30 avril 2002, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Député Maire à lancer une procédure d'Appel d'Offres Ouvert pour l'acquisition de produits et petits matériels d'entretien ménager.

La Commission d'Appel d'Offres, en date du 28 octobre 2002, a retenu la société Argos Hygiène, titulaire de ce marché.

Le marché offre la possibilité d'un renouvellement par période de douze mois deux fois au maximum (années 2004-2005).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer un avenant pour le renouvellement du marché en 2005 et l'acceptation pour l'application d'une remise de 45% sur les tarifs valables durant l'année 2005.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Lot n°3 - Acquisition de disques compacts audio  
Lot n°4 - Acquisition de vidéogrammes - Avenant n°2  
Renouvellement des marchés**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 26 septembre 2002, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Député Maire à lancer une procédure d'Appel d'Offres Ouvert pour l'acquisition de livres pour adultes (Lot 1), pour la jeunesse (Lot 2), de disques compacts audio (Lot 3) et de vidéogrammes (Lot 4).

La Commission d'Appel d'Offres, en date du 16 décembre 2002, a retenu les titulaires suivants :

- Lot 1 : Société Alizé – S.F.L.
- Lot 2 : Société Alizé – S.F.L.
- Lot 3 : Société C.V.S.
- Lot 4 : Société Colaco

Le marché offre la possibilité d'un renouvellement par période de douze mois deux fois au maximum (années 2004 - 2005)

#### Lots 1 et 2 – Acquisition de livres pour adultes et jeunesse - Société Alizé - S.F.L.

La loi n° 2003-517 du 18 juin 2003 relative à la rémunération au titre du prêt en bibliothèque et renforçant la protection sociale des auteurs, a conduit la collectivité à lancer une nouvelle consultation pour les années 2004 et 2005.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer un avenant aux lots 3 et 4 pour le renouvellement du marché en 2005 et l'acceptation des remises appliquées sur les tarifs en cours.

#### Lot 3 - Acquisition de disques compacts audio - Société C.V.S.

La remise consentie est de 23 % (sans fourniture de notices) sur les tarifs du fournisseur.

Elle sera appliquée sur les catalogues 2004 en attendant l'édition du catalogue 2005.

Les montants minimum et maximum pour l'année 2005 sont 15 000 €Hors Taxes - 25 000 €Hors Taxes.

#### Lot 4 - Acquisition de vidéogrammes - Société Colaco

La remise consentie est de 20 % sur les tarifs du fournisseur.

Elle sera appliquée sur les catalogues 2004 en attendant l'édition du catalogue 2005.

Les montants minimum et maximum pour l'année 2005 sont 10 400 €Hors Taxes  
- 17 680 €Hors Taxes.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Délégation dieppoise à Douala du 6 au 13 février 2005  
Prise en charge des frais de mission**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre d'un échange entre « l'Association Nationale des Elus du Littoral » (A.N.E.L.) et « Mairie Conseil Cameroun » qui avait donné lieu en mai dernier à la venue à Dieppe de M. Abraham TCHATO, Maire de la Communauté Urbaine de DOUALA deuxième, une délégation d'Elus français de l'A.N.E.L. s'est rendue du 6 au 13 février au Cameroun pour étudier des axes de coopération décentralisée.

Parmi celle-ci, la Ville de Dieppe était représentée par M. Maurice LEMASSON, accompagné de M. Vincent PICARD.

Des contacts ont été établis en vue de la mise en place d'une coopération entre DIEPPE et DOUALA. Celle-ci pourrait prendre la forme d'une assistance technique apportée à la Municipalité camerounaise pour l'aider à remplir ses missions prioritaires (lutte contre l'insalubrité, formation des agents communaux, etc.).

En contrepartie, les Elus de DOUALA s'engagent à faciliter les contacts et les échanges pour trouver de nouveaux débouchés pour le port de Dieppe.

Les frais de ce déplacement pris en charge par notre collectivité s'élèvent à 900 € pour les billets d'avion et frais de visa. Ils feront l'objet d'une facture de l'ANEL non parvenue à ce jour.

Les autres frais (hôtel, restauration, etc) exposés sur place par la délégation dieppoise s'élèvent à 554 €

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le règlement de l'ensemble des frais se rapportant à ce déplacement.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Convention Ville/Sodineuf pour la mise à disposition de personnel en  
vue de coordonner les projets de quartier relevant de l'Agence  
Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans la perspective de la prochaine contractualisation avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine en vue de la mise en œuvre des projets sociaux et urbains à conduire à Neuville, au Val Druel, et au titre des opérations isolées dans la zone urbaine sensible-zone de redynamisation urbaine des Bruyères / 4 Vents, il est nécessaire de mettre en place un dispositif de coordination et d'animation afin de conduire la concertation avec les habitants et mettre en place les actions d'accompagnement.

L'objectif de la mission est :

- d'animer et préparer les réunions des comités de pilotage des projets de rénovation urbaine se déroulant sur le territoire des trois ZUS / ZRU, à savoir le montage des dossiers de demande de subvention, la mise en œuvre, le suivi et l'établissement des bilans d'actions et opérations, contribuer à l'évaluation,
- d'organiser le partenariat inter-services et inter-institutionnel (information, formation, communication, concertation),
- de coordonner avec les différents partenaires l'accompagnement social des locataires du parc social concerné par les projets, soutenir l'émergence et aider au montage de projets, animer directement certaines actions,
- de mettre en œuvre les actions de communication et concertation avec les habitants des quartiers.

Cette mise à disposition, à 60 % de temps, envisagée pour deux années, dont le coût est évalué à 41 570 € par an, fera l'objet d'une demande de subvention auprès de l'ANRU et d'autres collectivités partenaires.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire :

1°) à signer la convention à intervenir entre la Ville et Sodineuf Habitat Normand en vue de la mise à disposition, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2005 et pour une durée de deux années, d'une coordinatrice-animatrice des projets sociaux et urbains à mettre en œuvre dans les trois quartiers classés en zones urbaines sensibles/zones de redynamisation urbaine de la ville,

2°) à solliciter auprès de toutes les collectivités et organismes concernés les subventions relatives à cette mission dont la dépense sera imputée aux crédits de la « mission contrat de ville et politique des quartiers ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Veille éducative - Mission Val Druel**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que le Conseil Municipal en novembre 2004 a décidé de mettre en place une mission de coordination et d'intervention en direction des jeunes du Val Druel. Depuis plusieurs mois, un nombre conséquent de jeunes âgés de plus de 16 ans sortis du système scolaire et sans projet personnel et professionnel a été recensé dans le quartier.

Afin de mettre en œuvre le projet, les structures intervenantes auprès des jeunes visés ont été consultées (AAEP Nord 76, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Services sociaux du Conseil Général, Foyer Duquesne, Mission Locale, Ensemble pour l'insertion et l'emploi, Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale...).

Ces consultations ont mis en évidence la nécessité de créer un groupe composé de tous les intervenants potentiels. Il aura pour mission de repérer les jeunes en difficulté, d'identifier les processus individuels et collectifs de rupture, de proposer un parcours d'insertion à négocier avec le jeune concerné et sa famille (si possible), de solliciter des partenaires et de suivre les interventions. L'objectif est de vérifier que la situation des jeunes est traitée par une institution, de coordonner l'intervention des structures compétentes et le cas échéant de missionner une autre institution mieux à même de traiter les besoins du jeune. Un coordinateur aura la responsabilité d'animer ce groupe composé des structures suivantes : Foyer Duquesne, AAEP, PJJ, Mission Locale Dieppe Côte d'Albâtre, CCAS de Dieppe, CIAD du Val Druel, Mission Générale d'Insertion, Ensemble pour l'insertion et l'emploi.

Parallèlement depuis plusieurs mois, la Ville de Dieppe travaille à la création d'une cellule de veille éducative. Cette démarche de prévention s'adresse aux jeunes en voie de déscolarisation (âgés de moins de 16 ans). Les institutions partenaires s'échangent des informations, analysent collectivement la situation particulière de jeunes et proposent un parcours individualisé favorisant la continuité scolaire et l'insertion sociale et professionnelle.

Pour examiner l'opportunité et la faisabilité de ce dispositif, les futurs membres de la cellule se sont réunis : Réseau d'Education Prioritaire, Conseil Général - DAMTI, Protection Judiciaire de la Jeunesse, AAEP Nord 76, Foyer Duquesne, Mission Locale, CCAS de Dieppe et de Neuville. Ces rencontres ont abouti à la rédaction d'une charte fixant les objectifs, le public ciblé, les principes de fonctionnement et les règles déontologiques (afin de traiter des situations individuelles). La réussite de cette opération est liée à l'instauration de la notion de « secret partagé » (ou de « partage de toutes informations utiles ») et à l'intervention d'un coordonnateur.

Compte tenu de la complémentarité des deux actions - Cellule de veille éducative, mission Val Druel - , il a été convenu de regrouper ces deux projets.

Aussi, il a été proposé au Conseil Municipal :

1°) de valider la démarche,

2°) d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer la charte de la veille éducative,

3°) de rechercher tous les financements possibles auprès des partenaires institutionnels (« équipe de réussite éducative » du plan de cohésion sociale, contrat de ville, .....),

4°) de créer un poste de coordinateur (catégorie A ou B).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Convention définissant les modalités de collecte et de traitement des  
déchets du parc d'activités Eurochannel par la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Marie-Claude BELLENGER, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe collecte actuellement l'ensemble des déchets produits par les entreprises du parc d'activités Eurochannel. Cela signifie que les services techniques de la ville collectent non seulement les déchets des entreprises implantées sur son propre territoire, mais aussi les déchets des entreprises situées sur le territoire de la commune de Martin-Eglise, et ce sans convention.

Une convention avec la commune de Martin-Eglise a donc été établie de façon à régulariser la situation et définir les modalités techniques et financières de la collecte et du traitement par la Ville de Dieppe des déchets des entreprises du parc d'activités Eurochannel implantées sur le territoire de la commune de Martin-Eglise.

La Ville de Dieppe fait son affaire de la collecte et du traitement des déchets pour les entreprises implantées sur son propre territoire.

Le projet de convention est annexé au présent rapport.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les termes du présent rapport,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention définissant les modalités de collecte et de traitement des déchets du parc d'activités Eurochannel.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Convention de servitude Ville de Dieppe/EDF  
Station balnéaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose qu'afin d'alimenter le futur parking de la station balnéaire ainsi que le palais des congrès, EDF GDF services Normandie Rouen sollicite l'établissement d'une servitude pour le passage de trois câbles de courant faible en souterrain sur une longueur de 137 ml dans le square Jules Pinsdez, à partir du transformateur situé dans ce square : parcelle n° 5 section AL.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer la convention CS 85 avec M. le Directeur de EDF GDF services Normandie Rouen, afin de réaliser ces travaux.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Convention de servitude Ville de Dieppe/EDF - SPU Rouxmesnil**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...



Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose qu'afin d'alimenter les nouveaux locaux de la propriété urbaine, EDF-GDF services Normandie Rouen sollicite l'établissement d'une servitude pour la construction d'un poste type PSS A sur une surface de 5,53 m<sup>2</sup> sur la parcelle sise commune de Rouxmesnil Bouteilles sous le n° 17 secteur AD.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer la convention ASD 93 avec M. le Directeur de EDF-GDF services Normandie Rouen afin de réaliser ces travaux.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Changement du parc des horodateurs dans le cadre de la convention de  
gestion globalisée du stationnement de la Ville de Dieppe  
Avenant n°11**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que la Société VINCI PARK, délégataire de la gestion globalisée du stationnement de la Ville de Dieppe par la Convention n° 90-0045 du 26 mars 1990, propose de renouveler le parc des horodateurs dans tout le périmètre de stationnement payant.

Les soixante et un matériels proposés sont des horodateurs de marque SIEMENS, type PRISMA 5, équipés de lecteur de porte monnaie électronique MONEO, avec panneaux solaires intégrés.

Le montant des travaux comprenant, la dépose et l'enlèvement des horodateurs existants et la fourniture et pose des nouveaux horodateurs, s'élève à 390 118,70 €HT, soit 466 581,96 €TTC.

L'amortissement annuel sur 7 ans ( jusqu'à la fin du contrat ) s'élève à 64 368 €HT, représentant une augmentation du forfait M1 de gestion de 17 %, passant ainsi de 453 680 € à 530 664 € et une diminution de 27 % de la quote-part revenant à la Ville, passant ainsi de 124 110 € ( 116 596 + 7 514 ) à 90 799 € ( soit 25 797 € en moins annuellement ).

Afin de prendre en compte ces modifications, et de modifier la clause d'indexation figurant à la convention en raison de la disparition en juillet 2004 de l'indice PSDC, il est nécessaire de passer un avenant n° 11 à la convention n° 90.0045 du 26 mars.

Considérant l'avis formulé par la commission de délégation de service public réunie le vendredi 11 mars dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant n° 11 relatif au renouvellement des horodateurs à intervenir avec VINCI PARK Gestion.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Proposition de reconstruire une salle de proximité square Leroux**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que le bâtiment préfabriqué servant de salle de réunions aux habitants du quartier de Janval à Dieppe, situé dans le square Leroux, doit être démoli eu égard son état de vétusté extrême.

Il est proposé de reconstruire un bâtiment préfabriqué polyvalent, d'environ 200 m<sup>2</sup>, composé de :

- une salle principale de 120 m<sup>2</sup>
- deux WC, hommes et femmes handicapés
- une salle annexe avec kitchenette de 28 m<sup>2</sup>
- un local de rangement de 10 m<sup>2</sup> environ
- un local poubelles de 5 m<sup>2</sup>

L'ensemble de l'opération est estimé à 171 000 €TTC décomposé comme suit :

- démolition du bâtiment existant	20 000 €HT
- réalisation d'une dalle béton	10 000 €HT
- branchements d'eau et d'électricité	5 000 €HT
- construction du nouveau bâtiment préfabriqué	100 000 €HT
- mobilier	8 000 €HT

total HT 143 000 €HT

**soit un total de 171 028 TTC**

Afin de réaliser ces travaux, au plus vite au regard de l'urgence qui s'y attache, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver ladite opération,

2°) d'autoriser M. le Député-Maire à solliciter toutes subventions auprès des partenaires institutionnels

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Bâtiments communaux secteur scolaire, secteur sportif et autres  
secteurs - Programme de travaux 2005 - Demandes de subventions**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 27 janvier 2005, le Conseil Municipal a voté le budget nécessaire aux opérations d'investissement et de grosses réparations du patrimoine bâti de la ville suivant la liste, ci-après :

<b>Secteur scolaire</b>	Estimations €TTC
Ecole Blainville - Réfection de la terrasse	28 000,00
Ecole Desceliers - Réfection cage d'escalier et peinture de sol	24 000,00
Réfection des locaux inspection éducation nationale	19 000,00
Ecole Feldmann - Réfection des peintures intérieures ½ tranche	36 000,00
Ecoles Jules Ferry et Richard Simon - Mise aux normes plomberie canalisations plomb	6 200,00
Ecole Jules Ferry - Travaux de sécurité, peinture des dégagements, aménagement du local annexe	90 000,00
Ecole Paul Bert - Démolition des locaux préfabriqués	21 000,00
<b>Secteur sportif</b>	
Maison des sports - Travaux de sécurité électricité	40 000,00
Gymnase Delaune - Remplacement du revêtement de sol	96 000,00
<b>Autres secteurs</b>	
Réaménagement du Centre Technique Municipal	100 000,00
Centre culturel Jean Renoir - Réfection du sol de la médiathèque et divers aménagements	75 000,00
Château musée - Diagnostic	45 000,00
Eglise Saint-Rémy - Restauration du retable du chœur	485 000,00
Eglise Saint Jacques - Restauration de l'orgue 3/3 tranche	79 200,00
Hôtel de Ville - Travaux de sécurité	130 000,00
Logements école Boudier - Réfection de la toiture et conformité plomberie	32 000,00
Maison Jacques Prévert - Travaux de sécurité salle et poste électrique	15 000,00

Afin de pouvoir réaliser ces opérations, il est proposé au Conseil Municipal, d'une part, d'autoriser Monsieur le Député Maire à solliciter toutes subventions éligibles pour de tels aménagements auprès de partenaires institutionnels et, d'autre part, à lancer un marché d'appel d'offres ouvert pour la restauration du retable de l'église Saint-Rémy.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Travaux de la station balnéaire - Convention définissant les modalités financières incombant au grand casino de Dieppe pour l'utilisation de 22 places de stationnement rue du Commandant Fayolle**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que le chantier de construction du nouveau complexe balnéaire a condamné le parc de stationnement situé en face des Tourelles à proximité du Grand Casino.

Afin de permettre le maintien de son activité, le Directeur du Grand Casino de Dieppe a saisi la Ville pour que soit étudiée la possibilité de mettre à la disposition de son établissement les 22 places de stationnement sises rue du Commandant Fayolle.

Considérant :

- Que ces emplacements constituent une zone de stationnement payant sur voirie,
- les termes de la convention de gestion globalisée du stationnement passée entre la Ville de Dieppe et l'opérateur Vinci Park Gestion et plus particulièrement l'article 53 des conditions générales et l'article 14 des conditions particulières,
- qu'en contrepartie de la mise à disposition de ces 22 places de stationnement payant, le Grand Casino de Dieppe accepterait de verser une participation financière annuelle de 11 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

1/ d'approuver les termes de cette mise à disposition,

2/ d'autoriser M. le Député-Maire à signer la convention à intervenir avec le Grand Casino de Dieppe fixant les droits et obligations de chacune des parties.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 35 voix pour (groupe de la majorité et Mme COTIGNY, groupe communiste)

☞ 4 abstentions (groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Programme de construction de 16 logements locatifs Rue Albert  
Lamotte à Neuville lès Dieppe - Convention entre la Ville de Dieppe et  
Sodineuf Habitat Normand - Travaux de viabilité  
Demandes de subventions**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 32  
Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la restructuration de Neuville Nord, financée partiellement par l'ANRU, Sodineuf Habitat Normand a décidé de réaliser une opération de construction de 16 logements locatifs individuels rue Albert Lamotte destinés au relogement d'une partie des familles de l'immeuble Duguay-Trouin qui sera démoli.

Les parcelles de terrain servant d'assiette foncière à l'opération sont d'une part propriété de Sodineuf Habitat Normand (section 466 AM n° 72 et 466 AC n° 204) et d'autre part, propriété de la Ville de Dieppe (section 466 AM n° 76 pour 2208 m<sup>2</sup>). Une superficie de 191 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée section 466 AC n° 204 sera rétrocédée à titre gratuit à la Ville. Les parcelles feront l'objet, par Sodineuf Habitat Normand, d'un document d'arpentage avant régularisation de la cession pour l'euro symbolique.

Les modalités de prise en charge des travaux de voirie et réseaux divers ainsi que la répartition des réservations de logements entre les différents partenaires de l'opération, au nombre de 5 logements pour la Ville, sont précisées dans la convention à intervenir.

Le coût des infrastructures lié à cet aménagement est estimé à :

- 432 000 € TTC pour les voiries, l'éclairage public, réseaux divers, hormis l'assainissement des eaux usées et d'amenée d'eau potable,
- 48 000 € TTC pour les réseaux d'assainissement d'eaux usées et l'alimentation en eau potable par la Communauté d'Agglomération.

Ces travaux devraient être réalisés entre le 2<sup>e</sup> trimestre 2005 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2006.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention entre la Ville de Dieppe et la société Sodineuf Habitat Normand pour la construction de 16 logements locatifs rue Albert Lamotte, à Neuville-lès-Dieppe,

2°) d'approuver la cession à Sodineuf Habitat Normand pour l'euro symbolique d'une partie du terrain servant d'assiette foncière à l'opération et appartenant à la Ville, cadastré section 466 AM n° 76,

3°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant le notaire de la Ville de Dieppe,

4°) de solliciter, par anticipation toutes les subventions éligibles, notamment dans le cadre de l'ANRU, au titre des travaux de viabilité.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Convention de remblaiement d'un terrain municipal sis à  
Saint Aubin sur Scie**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe dispose d'un terrain sis à Saint Aubin sur Scie situé au sud de l'emprise mise à disposition de l'agglomération afin qu'elle y réalise le nouveau stade. L'entreprise Eurovia s'est montrée intéressée pour remblayer le terrain municipal sur lequel pourrait être aménagé à terme un terrain d'entraînement supplémentaire.

Afin d'autoriser ce remblaiement avec des matériaux inertes, une convention entre l'entreprise Eurovia et la Ville de Dieppe doit être passée et une demande prévue par le code de l'urbanisme doit être déposée auprès de la mairie de Saint Aubin sur Scie.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le principe du remblaiement du terrain municipal,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention entre l'entreprise Eurovia et la Ville de Dieppe,

3°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à déposer une demande de remblaiement prévue par le code de l'urbanisme auprès de la commune de Saint Aubin sur Scie.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Cession d'un bail à construction - Val Druel**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...



Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Ville est propriétaire d'un terrain de 4 972 m<sup>2</sup> cadastré section BW n° 35 sis à Dieppe dans le quartier du Val Druel.

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du quartier menée à l'origine par la SARR pour le compte de la Ville de Dieppe, la SARR a concédé le 23 décembre 1977 à la société Hôtelière du Val Druel, pour un montant de loyer nul, un bail à construction sur cette parcelle pour une durée de 70 années, afin d'y réaliser un hôtel et une salle polyvalente.

Le 12 mars 1991, la SARR a cédé le terrain, objet du bail à construction, à la Ville de Dieppe.

Le 24 juillet 2002, la société HOTEEXCO (anciennement société Hôtelière du Val Druel) a, avec l'accord de la Ville, cédé son bail à construction à la SCI DIEPMURS (gérant hôtel IBIS), dans le cadre de la clause de substitution prévue au chapitre « charges et conditions » - page 23 - article VIII du bail à construction.

Par courrier du 8 octobre 2004, les locataires actuels de la Ville ont exprimé le souhait de racheter le bail à construction pour la durée restant à courir jusqu'au 23 décembre 2047, afin de devenir définitivement propriétaires des murs et du terrain.

Les Services du Domaine, consultés le 27 octobre 2004, ont estimé par avis du 10 décembre 2004, que le montant des droits à céder s'élevait à la somme de 335 000 € se répartissant de la manière suivante :

- 180 000 € pour le terrain sur la base de 60 €/m<sup>2</sup> avec un abattement de 40 % pour encombrement,
- 155 000 € pour les bâtiments correspondant à 27/70 de 405 000 € de la valeur des bâtiments, soit 45 chambres à 13 000 €, dont il faut déduire la valeur du terrain encombré.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la vente du bail à construction pour un montant minimum de 335 000 € à la SCI DIEPMURS.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

- ☞ 34 voix pour (groupe de la majorité, groupe socialiste, Mme COTIGNY et M. PARIS)
- ☞ 5 abstentions (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Recomposition du complexe balnéaire de Dieppe  
Marché de travaux - Lots 9 et 16  
Marché d'assurance - lot 2 "tous risques chantier"**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que lors de ses séances en dates des 4 février et 11 mars 2005, la Commission d'appel d'offres de la Ville de DIEPPE a attribué aux entreprises suivantes, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert, les marchés de travaux et d'assurance relatifs aux lots suivants :

Lots	Entreprises	Montant total de l'offre HT(tranche ferme et tranche conditionnelle)
Marché de travaux : Lot n°9 : ascenseurs	Société OTIS 76137 Mont Saint Aignan	164 300,00 €HT
Marché de travaux : Lot n°16 : équipements de piscine	Société La Maison de la Piscine 33610 Cestas	79 655,07 €HT
Marché d'assurance : Lot 2 - Tous risques chantier	Gras Savoye - Neuilly sur Seine	57 408,69 €HT 79 459,59 €TTC

Le montant définitif des lots attribués dans le cadre du marché de travaux lors des Commissions d'Appel d'Offres des 29 juillet, 26 novembre, 10 décembre 2004 et 4 février 2005 s'établit donc à -3,97 % de leur estimation.

Pour le marché d'assurance, le lot n°1 « assurance dommage ouvrage » a été déclaré infructueux par la commission d'appel d'offres du 4 mars 2005 qui a décidé de lancer une procédure négociée selon les articles 35-I.1, 65 et 66 du code des marchés publics.

Vu les décisions de la Commission d'appel d'Offres en date des 4 février et 11 mars 2005,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. Edouard LEVEAU, Maire, Président de la SEMAD (mandataire agissant au nom et pour le compte de la Ville de DIEPPE) :

1/ à signer les marchés attribués par la Commission d'appel d'offres lors de ses séances des 4 février et 11 mars 2005 soit :

- pour le marché de travaux, les lots 9 et 16,
- pour le marché d'assurance, le lot 2,

2/ à exécuter tous les actes de gestion de ces marchés.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

☞ M. LEVEAU ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Extension future du palais de justice - 4 avenue Gambetta**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que le Ministère de la Justice est devenu propriétaire, par acte d'échange foncier en date du 4 mai 2001 avec la Ville de Dieppe, de la parcelle cadastrée section AD n° 8 sise avenue Gambetta.

Cette parcelle va permettre au Ministère de la Justice de réaliser une extension du palais de justice actuel dont les surfaces sont devenues insuffisantes au bon fonctionnement de ses services.

Le Ministère de la Justice s'est rapproché de la Municipalité afin d'obtenir son appui dans les différentes démarches à venir pour la réalisation de son programme de construction.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toute convention avec le Ministère de la Justice ou pièces nécessaires permettant la réalisation future de l'extension du palais de justice à Dieppe.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 30 voix pour (groupe de la majorité et Mme COTIGNY)
- ☞ 5 abstentions (groupe communiste)
- ☞ 4 voix contre (groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Cession de l'usine-relais rue Marcel Gamot**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe est propriétaire d'une usine-relais, sise rue Marcel Gamot n° 18. Cette parcelle, cadastrée section AV n° 64, d'une superficie de 2 200 m<sup>2</sup>, se situe dans la zone d'activité industrielle de Bréauté, zone en cours de transfert à Dieppe Maritime.

L'usine-relais est actuellement concédée à la société A.R.C pour une surface utile de 707 m<sup>2</sup> et à la société CARBON DECOR pour une surface utile de 567 m<sup>2</sup>. Ces conventions prendront fin au 31 décembre 2005.

L'usine-relais est un bien relevant du domaine public communal et devra donc faire l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement avant la vente.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver, après désaffectation et déclassement, la mise en vente de l'usine-relais au prix minimum de l'estimation des Services Fiscaux en cours,

2°) d'approuver la cession de la totalité de la parcelle à l'un des locataires actuels ayant présenté le meilleur projet d'entreprise et une offre de prix recevable,

3°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant le notaire de la Ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Occupation de l'usine-relais communale sise rue Marcel Gamot  
Concession à la société A.R.C**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la convention dont bénéficie la société A.R.C. (Ateliers de Recherches et Conceptions) pour l'occupation de locaux dans l'Usine-relais communale sise rue Marcel Gamot à Dieppe est arrivée à échéance.

Le gérant de l'entreprise a manifesté sa volonté de proroger son occupation.

Compte tenu de l'intention de la Ville de Dieppe de céder cet équipement, il est proposé de renouveler la convention jusqu'au 31 décembre 2005. Cette échéance, qui est aussi celle de la convention dont dispose l'autre entreprise occupante du bâtiment, accorde le délai de réalisation de la cession et met les deux locataires sur un pied d'égalité.

Il est par ailleurs proposé l'application d'une augmentation du montant de la redevance de loyer afin d'affleurer les conditions du marché immobilier locatif de la zone.

Les dispositions principales de la concession seraient donc les suivantes :

Surfaces : 707 m<sup>2</sup> se décomposant ainsi : 562 m<sup>2</sup> atelier + locaux sociaux et 145 m<sup>2</sup> de bureaux.

Durée : 1 an non renouvelable - Echéance : 31 décembre 2005.

Conditions financières :

- Redevance trimestrielle nette de 5 100 €
- Remboursement à la Ville de la part de l'impôt foncier correspondant aux locaux concédés.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux termes du contrat à intervenir avec la société A.R.C. et d'autoriser M. le Député-Maire à signer ladite convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Marché de téléphonie - Appel d'offres pour la période du  
1<sup>er</sup> septembre 2005 au 31 août 2009**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 2 juillet 2004, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Député Maire à renouveler une seconde fois le marché de téléphonie, suivant les propositions de réductions apportées dans le tableau annexé à la délibération.

Par délibération en date du 16 décembre, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Député Maire à procéder à un ajustement financier du lot 7 (liaisons inter-sites) pour couvrir la période intermédiaire de septembre à décembre 2004.

Ce marché ne pouvant pas être reconduit, il convient donc de lancer une consultation suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert.

Comme indiqué lors des exposés des motifs présentés en 2004, ce marché de téléphonie doit évoluer pour tenir compte des opérations menées depuis le dernier trimestre 2003 :

- le déploiement des liaisons sans fil entre sites distants,
- l'extension des capacités de l'autocommutateur permettant l'hébergement des postes téléphoniques correspondants, l'affermissement des tranches conditionnelles ayant été soumis à la délibération du Conseil Municipal lors de sa séance du 4 novembre 2004.

En conséquence, les lots du marché précédent concernant les liaisons spécialisées inter-sites n'ont plus lieu d'être, et ont été supprimés dans le projet de dossier de consultation des entreprises soumis au Conseil Municipal. Pour autant, les dispositifs concernant les sites isolés sont maintenus, en particulier s'agissant des lignes analogiques permettant de relier les alarmes intrusion et les envois / réception de télécopie.

Par ailleurs, le précédent marché a montré des imperfections en matière de téléphonie mobile, tant en terme de dimensionnement qu'en terme d'utilisation à usage professionnel. Les opérateurs proposent aujourd'hui des solutions qui permettent à la fois la mise en place de réseau d'entreprise et le suivi géographique de véhicules (permettant ainsi d'optimiser les consommations, les déplacements, voire de déterminer l'origine d'un vol éventuel).

Le principe de fonctionnement d'un réseau d'entreprise consiste à mettre en place une flotte de mobiles qui peuvent communiquer avec les téléphones fixes des services de la mairie, joignables en interne par numéros abrégés et en externe par numéros publics, et qui peuvent appeler un nombre limité à 19 numéros extérieurs au réseau d'entreprise (non compris les numéros d'urgence qui sont inclus d'office).

Pour ces raisons, le projet de dossier de consultation des entreprises comporte deux lots relatifs à la téléphonie mobile, le lot 7 pour le réseau public et le lot 8 pour le réseau d'entreprise.

Le projet de marché, reconductible trois fois, porte sur les lots dont l'objet figure ci-après :

**Lot n°1** : Rattachement physique et abonnements commutés, trafic téléphonique entrant et services à valeur ajoutée de téléphonie, sécurisation pour les sites principaux équipés de PABX Numéris, communications Audiotel et Télétel

**Lot n°2** : Acheminement des communications sortantes pour les sites principaux équipés de PABX Numéris, pour les communications locales, nationales intra-département

**Lot n°3** : Acheminement des communications sortantes pour les sites principaux équipés de PABX Numéris, pour les communications nationales hors département, internationales, vers les mobiles

**Lot n°4** : Rattachement physique et abonnements commutés, trafic téléphonique entrant et services à valeur ajoutée de téléphonie pour les autres sites, Audiotel et Télétel

**Lot n°5** : Acheminement des communications sortantes pour les autres sites : communications locales, nationales intra-département, nationales hors département, internationales, vers les mobiles

**Lot n°6** : Accès permanents et services Internet pour les sites isolés

**Lot n°7** : Abonnements et communications de la téléphonie mobile en réseau ouvert

**Lot n°8** : Abonnements et communications de la téléphonie mobile en réseau fermé

L'estimatif des dépenses (imputation budgétaire 020-6262-3122) s'établit pour une année comme suit :

Lot N°	Montants minimum (HT)	Montants maximum (HT)
Lot 1	12 000 €	48 000 €
Lot 2	5 000 €	20 000 €
Lot 3	2 000 €	8 000 €
Lot 4	19 000 €	76 000 €
Lot 5	15 000 €	60 000 €
Lot 6	1 500 €	6 000 €
Lot 7	5 000 €	20 000 €
Lot 8	15 000 €	60 000 €

Le calendrier prévisionnel de la consultation vise une date limite de réception des offres fixée au 2 juin 2005, la période estivale étant destinée à analyser les propositions de sorte à rendre exécutoires les marchés correspondants au 1<sup>er</sup> septembre 2005.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'adopter les termes du présent rapport,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à lancer la consultation suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert suivant l'allotissement indiqué supra.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Dieppe Ville d'Art et d'Histoire - Vente de la brochure intitulée  
"Au temps du Roi Soleil"**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que la décision municipale en date du 30 janvier 2003 instaurant auprès de la Ville de Dieppe une régie de recettes, autorise Dieppe Ville d'Art et d'Histoire à vendre des brochures et documentations diverses et à en encaisser le produit pour la Ville de Dieppe.

Le service éducatif de Dieppe Ville d'Art et d'Histoire a réalisé une brochure intitulée « Au temps du Roi Soleil », qu'il souhaite mettre en vente dès le mois d'avril.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'arrêter le prix de vente de cette brochure à 1,50 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 Mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Château Musée de Dieppe - Restauration d'œuvres d'art  
Demande de subvention DRAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que Monsieur le Conservateur du Château Musée a entrepris les démarches nécessaires en vue d'engager la restauration des œuvres ci-dessous énumérées :

- un ensemble de peintures
- 4 paires de mocassins amérindiens,

l'ensemble représentant une dépense globale estimée à 7 289,62 €

L'Etat / Direction Régionale des Affaires Culturelles pouvant subventionner ce type d'action, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de confirmer l'engagement de celle-ci sous réserve de l'accord de la Commission Scientifique actuellement en cours de saisine,

2°) de solliciter l'attribution de la subvention d'Etat correspondante, au taux le plus élevé.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Dieppe Ville d'Art et d'Histoire et Château Musée de Dieppe  
Tarifs préférentiels aux abonnés SNCF**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre d'une brochure publicitaire, le service commercial de la SNCF souhaite proposer aux abonnés SNCF (TER – Régionaux), des billets à tarifs réduits pour les visites effectuées dans la ville et au Château Musée par les guides du service Dieppe Ville d'Art et d'Histoire.

Cette brochure, qui doit paraître courant avril, présenterait ces nouveaux tarifs gracieusement.

Intégrer aux tarifs en vigueur de nouveaux tarifs préférentiels pour les abonnés SNCF (TER - Régionaux) permettrait à Dieppe Ville d'Art et d'Histoire et au Château Musée de bénéficier de cette action de communication.

Ainsi, il est proposé :

- pour le service Dieppe Ville d'Art et d'histoire

- de fixer à 4 € (au lieu de 5 €) les visites guidées pour les adultes abonnés SNCF,
- d'instaurer la gratuité (au lieu des 4 €) pour les scolaires et étudiants abonnés SNCF, et ce à titre incitatif.

- pour le Château Musée

- de fixer à 2,00 € le tarif d'entrée au Musée (hors visite) pour les adultes abonnés SNCF et à 1,50 € pour les étudiants abonnés SNCF,
- d'instaurer la gratuité pour les scolaires, et ce, à titre incitatif,
- de fixer à 5,50 € (4 € la visite + 1,50 € l'entrée au Musée) au lieu de 6,30 € le droit d'entrée au Château avec visite commentée.

- pour le petit théâtre (Mémorial)

- de fixer à 1,60 € l'entrée pour les adultes abonnés SNCF au lieu de 2,10 €

Il est donc demandé au Conseil Municipal de valider les propositions, telles que présentées ci-dessus.

TARIFS PREFERENTIELS AUX ABONNES SNCF

	Tarifs en vigueur (délibération du 16.12.2004)	Tarifs préférentiels proposés aux abonnés SNCF
<u>Dieppe Ville d'Art et d'Histoire</u>		
tarif «individuel » - visites tarif normal adultes	5,00 €	4,00 €
scolaires et étudiants	4,00 €	gratuit
<u>Château Musée</u>		
enfant moins de 12 ans	gratuit	gratuit
jeunes de 12 ans à 17 ans	1,50 €	gratuit
droit d'entrée étudiants	3,00 €	1,50 €
droit d'entrée adultes	3,00 €	2,00 €
droit d'entrée avec visite commentée	6,30 €	5,50 €
<u>Petit théâtre - Mémorial</u>		
Entrée adultes	2,10 €	1,60 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Dieppe Ville d'Art et d'Histoire - Contrat de plan Etat/Région  
2000/2006 - Réalisation des documents de communication  
Année 2005**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 6 mars 2003, le Conseil Municipal a adopté le programme pluriannuel d'actions inscrites au Contrat de Plan Etat / Région 2003 / 2006 (réalisation de balades contées nocturnes et création d'une documentation spécifique) ainsi que le plan de financement prévisionnel y afférent.

En ce qui concerne la réalisation des documents de communication, pour l'année 2005, étaient prévues les brochures suivantes :

- « Au fil de la ville » en Italien (maquette et impression) en 10 000 exemplaires.
- « Laissez-vous conter Dieppe » été 2005 (en français et en anglais) - hiver 2005 (en français).

Toutefois, le service Dieppe Ville d'Art et d'Histoire jugeant essentiel de pouvoir proposer aux groupes une offre plus étoffée et des renseignements plus complets et détaillés, propose en accord avec la Région, de remplacer la brochure « au fil de la Ville » en Italien, par une brochure spécifique « groupes » en français. Celle-ci, imprimée à 10 000 exemplaires en quadrichromie, présenterait les circuits de visites proposés aux groupes par le service.

La brochure « laissez-vous conter Dieppe » été 2005 serait, quant à elle, réalisée cette année sous forme de dépliant 6 volets afin d'en faciliter sa lecture. Elle déclinerait le programme des visites et conférences proposées par le service de mai à septembre en incluant un calendrier. Elle serait imprimée en deux couleurs au nombre de 10 000 exemplaires.

Par ailleurs, un taux réduit de TVA à 5,5 % s'applique désormais pour les travaux de fabrication de brochures assimilées à des livres conformément à l'article 278 bis - 6° du Code Général des Impôts.

En conséquence, les dépenses inscrites au budget pour l'année 2005 concernant la réalisation de la documentation devenant inférieures au montant initialement prévu, il a été décidé par les partenaires (Région), et ce afin de ne pas perdre la totalité de la subvention envisagée, d'augmenter la part Région à 38 % au lieu de 20 %.

Ainsi pour l'année 2005, le plan de financement se décline de la manière suivante :

- dépense globale estimée de l'opération : 5 343 € TTC contre 16 135 € TTC prévue initialement,
- part région : 2 081 €
- part de la Ville de Dieppe : 3 262 €

Le projet devant être soumis pour avis à l'examen du Comité Technique Régional chargé de l'instruction des demandes de financement le 18 avril 2005, il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver celui-ci ainsi que le nouveau plan de financement présenté.

Il conviendra, dans un deuxième temps, de délibérer sur la programmation des balades contées nocturnes 2005, actuellement en cours d'élaboration.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Organisation d'une résidence d'artistes du 1<sup>er</sup> au 10 avril 2005  
Convention de partenariat Ville de Dieppe/Association des Peintres  
Officiels de la Marine - Editions des Equateurs**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que l'opération "Art'pentez la ville" édition 2005 se dote cette année de prestigieuses expositions dont "Escale des Peintres Officiels de la Marine à Dieppe".

Cette exposition sera menée en trois temps :

1. Accueil des 20 Peintres Officiels de la Marine, en résidence sur Dieppe, du 1<sup>er</sup> au 10 avril 2005,
2. Création d'un ouvrage comportant les biographies des artistes et les paysages qu'ils auront travaillés sur place pendant leur résidence, par les Editions des Equateurs,
3. Exposition du 1<sup>er</sup> juillet au 18 septembre 2005 au Château-Musée de l'ensemble des œuvres réalisées dans la région pendant la résidence.

Cette opération est une chance pour Dieppe car la notoriété nationale des Peintres Officiels de la Marine engendre une large couverture par la presse et suscite l'intérêt des médias. Par ailleurs, la résidence permettra la création d'une centaine d'œuvres dans le périmètre dieppois, témoignage du regard de peintres d'envergure nationale sur notre ville en 2005.

Tous les deux ans, une grande exposition proposée au Palais de Chaillot par le Musée de la Marine à Paris regroupe les Peintres Officiels de la Marine.

Afin de déterminer les engagements de chacun sur cette opération, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer la convention avec l'Association des Peintres Officiels de la Marine - Editions des Equateurs.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Convention Ville/Caisse d'Allocations Familiales  
Accès au service télématique sécurisé Cafpro sur internet**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que par convention avec la Ville, la Caisse d'Allocations Familiales verse une Prestation de Service Unique (PSU) pour les ressortissants du Régime Général à hauteur de 3,54 € de l'heure pour 2005, incluant la participation des parents, quelque soit le mode d'accueil (permanent ou occasionnel).

Les tarifs des parents sont calculés sur la base des ressources d'une année de référence (pour 2005 - ressources 2003) et du nombre d'enfants dans la famille. Dans certains cas, des abattements sont prévus.

Afin de faciliter l'application des critères de ressources définis par la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales), la CAF de Dieppe propose à son partenaire - la Ville de Dieppe - la capacité de consulter certaines données de la base allocataire, propriété de la CAF de Dieppe, par l'intermédiaire du service télématique Cafpro en utilisant un accès sécurisé spécifiquement prévu pour cela.

Cette Convention prendra effet au 1er mars 2005. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer la nouvelle convention Ville / Caisse d'Allocations Familiales relative à l'accès internet du site Cafpro.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Aménagement d'une zone d'animations de plage  
Demandes de subventions**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que les travaux de la station balnéaire rendent indisponible un certain nombre d'infrastructures permettant des animations sur la plage de Dieppe. Il convient, pour offrir aux publics des possibilités de loisirs variés durant la prochaine saison touristique, de mettre en place un équipement adapté.

Ainsi, est-il proposé de créer, sous réserve de l'obtention de l'autorisation de la Direction Départementale de l'Équipement Maritime vers laquelle une demande est introduite, une zone d'animations de plage permettant, entre autre, sur une surface sablée, la pratique du football, du rugby, du beach volley ou de jeux d'été.

Le coût de création d'un tel aménagement est évalué à 33 500 €TTC.

Le plan joint en annexe fait apparaître l'implantation projetée.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la création de cet aménagement

2°) d'autoriser M. le Député-Maire à solliciter toutes subventions auprès des partenaires institutionnels.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Attribution d'une indemnité de conseil à M. Dominique Proust  
Trésorier Principal Municipal**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 15 mai 2001, il avait été décidé, conformément à l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, d'attribuer l'indemnité de conseil à M. Jean-Marie DURAND, Trésorier Principal Municipal.

Compte tenu de son départ en retraite le 31 décembre 2004 et de son remplacement par M. Dominique PROUST, il est proposé au Conseil Municipal de :

1°) verser à M. Dominique PROUST ladite indemnité de conseil calculée au taux maximum, à savoir :

- sur les 7 622 premiers Euros, 3 pour 1 000
- sur les 22 867 €suivants, 2 pour 1 000
- sur les 30 489 €suivants, pour 1,50 pour 1 000
- sur les 60 979 €suivants, pour 1 pour 1 000
- sur les 106 714 €suivants, pour 0,75 pour 1 000
- sur les 152 449 €suivants, pour 0,50 pour 1 000
- sur les 228 673 €suivants, pour 0,25 pour 1 000
- sur les sommes excédant 609 796 € 0,10 pour 1 000,

2°) fixer la date d'effet de cette mesure au 1<sup>er</sup> janvier 2005, date de la prise de fonctions de M. Proust.

Les dépenses prises en compte sont la moyenne annuelle des dépenses d'investissement et de fonctionnement des trois derniers exercices budgétaires.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Création d'emplois saisonniers - année 2005**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que conformément aux dispositions des articles 3 et 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Conseil Municipal doit – pour permettre le recrutement d’agents saisonniers - décider de créer ces emplois. La délibération doit préciser le grade de chaque emploi créé, ainsi que le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération.

En conséquence, il convient pour pouvoir assurer le fonctionnement normal des services pendant les congés annuels des agents titulaires, et pour répondre au surcroît de travail occasionné par la période estivale, de créer les postes saisonniers suivants :

Direction de la coordination administrative et de l’intercommunalité : 2 postes

- Fonctions d’accueil, de secrétariat et service courrier 2 postes

Grade : agent administratif

Rémunération : échelle 2 – 1<sup>er</sup> échelon

Niveau de recrutement exigé pour le grade d’agent administratif territorial

Direction des services techniques : 16 postes

- Espaces Verts 11 postes

- Propreté Urbaine 5 postes  
collecte des déchets verts

Grade : agent d’entretien

Rémunération : échelle 2 – 1<sup>er</sup> échelon

Niveau de recrutement exigé pour le grade d’agent d’entretien territorial

Direction de la vie culturelle : 13 postes

- Etablissements culturels et cultuels 4 postes  
entretien des locaux et gardiennage

Grade : agent d’entretien

Rémunération : échelle 2 – 1<sup>er</sup> échelon

Niveau de recrutement exigé pour le grade d’agent d’entretien territorial

- Musée 4 postes  
surveillance des salles et tenue des caisses

- Réseau des bibliothèques 5 postes  
accueil du public

Grade : agent du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe

Rémunération : échelle 2 – 1<sup>er</sup> échelon

Niveau de recrutement exigé pour le grade d’agent territorial du patrimoine

Mission Contrat de Ville et Politique des quartiers : 2 postes

- Pôles de services animation 2 postes

Grade : agent d'animation

Rémunération : échelle 2 – 1<sup>er</sup> échelon

Niveau de recrutement exigé pour le grade d'agent territorial d'animation

Direction des Sports : 1 poste

- Gymnase Delaune 1 poste  
fonction de gardiennage et d'entretien

Grade : agent d'entretien

Rémunération : échelle 2 – 1<sup>er</sup> échelon

Niveau de recrutement exigé pour le grade d'agent d'entretien territorial

Direction du Tourisme, des Animations et des Relations Internationales : 4 postes

- Squares 4 postes  
fonction de gardiennage et d'entretien

Grade : agent d'entretien

Rémunération : échelle 2 – 1<sup>er</sup> échelon

Niveau de recrutement exigé pour le grade d'agent d'entretien territorial

Direction des Services Sociaux : 1 poste

- Mairies annexes 1 poste  
accueil, secrétariat

Grade : agent administratif

Rémunération : échelle 2 – 1<sup>er</sup> échelon

Niveau de recrutement exigé pour le grade d'agent administratif territorial

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la création de ces postes de saisonniers pour l'année 2005.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 34 voix pour (groupe de la majorité, groupe socialiste, Mme COTIGNY et M. PARIS)

☞ 5 abstentions (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Projets d'action éducative - Enseignement secondaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que comme chaque année, la Ville est sollicitée pour soutenir les actions éducatives conduites dans les établissements du Secondaire :

1 - Lycée Pablo Neruda

15 élèves des classes de D.N.T.S. (Diplôme National de Technologie Spécialisé) se rendront en Angleterre (du 4 au 9 avril 2005) pour y étudier les démarches qualité, sécurité et environnement des entreprises britanniques de la région de Bath qui sont certifiées ISO 9000 et 14000.

L'aide de la Ville est proposée à hauteur de 200 €

2 - Lycée Pablo Neruda

10 élèves participeront au concours de robotique E = M6 qui se déroulera à la Ferté Bernard du 4 au 8 mai 2005

La somme forfaitaire de 150 € montrerait l'intérêt de la Ville pour cette initiative.

3 - Collège Alexandre Dumas

Dans le cadre d'un échange avec l'école « Anna Malenfant », 24 élèves se rendront à Dieppe au Nouveau Brunswick, du 26 avril au 10 mai prochain.

L'aide de la Ville, proposée à hauteur de 720 €, permettrait d'alléger la contribution des élèves.

4 - L'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques I.R.E.M. et l'Association Mathadore

organisent pour la 5<sup>ème</sup> fois, un rallye mathématique pour les élèves de 3<sup>ème</sup> et de Seconde de l'Académie (générales et professionnelles). 7 classes sont inscrites : 6 du Lycée Jehan Ango (185 élèves) et 1 du Lycée Pablo Neruda (30 élèves) ; elles participeront aux épreuves le 8 mars 2005, la finale ayant lieu à Rouen, courant mai.

Le soutien de la Ville de Dieppe est recherché à hauteur de 305 €

5 - Lycée « La Providence »

17 élèves ont participé, du 18 octobre au 4 novembre dernier, à un voyage éducatif en Equateur, dans le cadre de l'échange avec le Lycée «Abdon Calderon» de Guayaquil.

L'aide de la Ville est proposée à hauteur de 200 €

6 - Collège Albert Camus

Dans le cadre d'un séjour linguistique, 51 élèves séjourneront du 15 au 21 mai 2005 à Santander en Cantabrie au nord de l'Espagne.

La somme de 510 € permettrait d'alléger la contribution des élèves.

7 - 56 élèves des 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, FQ1 et FQ2 de la Section d'Enseignement Général Professionnel Adapté (S.E.G.P.A.)

se rendront à Brighton les 6 et 24 mai prochains, dans le cadre d'un échange avec le Collège spécialisé (moderate special needs) d'Upland's School.

Une subvention de 202 € diminuerait le coût du déplacement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder les subventions présentées ci-dessus et d'en prélever la somme totale, soit 2 287 €, sur le crédit de 2 287 € ouvert au Budget primitif 2005 au compte 22.6574.3269 et de les verser aux établissements concernés.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Projet éducatif et partenariat scolaire Comenius  
Convention Ville/Socrates**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que Socrates est un programme d'action communautaire en matière d'éducation.

Il comprend 8 actions distinctes dont Comenius pour l'enseignement scolaire, réalisable sur une durée de 3 années.

En accord avec Madame HANIAS, Directrice de l'école élémentaire Louis de Broglie, Monsieur Philippe CHARPENTIER, enseignant de l'école, s'est porté candidat sur un projet Comenius « Vive l'Europe » qui a pour objectif, d'une part, de faire prendre conscience aux enfants de ce que peut être l'unité européenne, en les rendant acteurs dans une situation de communication concrète, et d'autre part, de permettre aux enseignants de faire évoluer leurs pratiques par la connaissance d'autres modes de fonctionnement et de systèmes logistiques et pédagogiques.

Ainsi, il s'agit de mettre en place un moyen d'échange du type « Journal de l'Europe », dont la réalisation et la diffusion utilisent les nouvelles technologies de communication. Les élèves de chaque école partenaire élaborent, dans leur langue maternelle (français, allemand, grec, espagnol) et en langue anglaise, des articles où ils relatent des aspects de la vie dans leur pays.

L'école peut bénéficier de crédits européens variant de 1 500 à 4 288 € selon le projet. Toutefois, à défaut de personnalité morale et juridique, l'école ne peut recevoir ces fonds. La direction générale de la comptabilité publique a donné son accord pour que le budget et la comptabilité de la commune siège de l'école concernée puissent être utilisés, en recettes et en dépenses.

Ainsi, pour permettre à l'école élémentaire Louis de Broglie de mener son action, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député- Maire à signer le contrat financier à intervenir avec l'agence Socrates - Léonardo da Vinci –groupement d'intérêt public- créée par décret le 23 août 2000, le Directeur de l'école et le Receveur municipal.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Périmètres scolaires de Janval - Nouvelle délimitation**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que les périmètres scolaires ont été définis par Arrêté Municipal le 6 mai 1994.

La fermeture du groupe scolaire André Boudier de Janval à la rentrée prochaine implique de revoir le périmètre des écoles Valentin Feldmann-Jules Ferry et Louis de Broglie vers lesquelles les élèves seront dirigés.

Pour ce faire, et conformément à la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 article 80 modifiant l'article L.212-7 du Code de l'Education (en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005),

Il est proposé au Conseil Municipal d'intégrer les rues de l'actuel périmètre des écoles Boudier dans celui des écoles d'accueil. Au vu de la distance entre le domicile et l'école et du nécessaire équilibre entre les groupes scolaires, les rues peuvent être réparties ainsi :

## 1) Groupe Feldmann - Ferry

rue Albert Jean  
rue Alexandre Ribot  
rue Albert Lebourg  
rue ancien camp anglais  
rue Auguste Renoir  
chemin des bruyères  
rue Camille Pissaro  
chemin de la Cité  
rue Claude Delvincourt  
rue Claude Monet  
rue David Miffant  
rue de l'Épargne  
rue Eugène Delacroix  
square Fleming  
rue Georges Krumeich  
rue d'Hébuterne  
avenue Jean Jaurès  
rue Joseph Broglie  
rue Jules Siegfried  
place Louis Aragon  
rue Marie  
rue Paul de Laborde Noguez  
rue Paul Gauguin  
rue Roger Evrard  
rue Salvador Allende  
impasse des Sources  
cité des Sous-officiers  
cité Suédoise  
rue Thiepval  
rue du 21<sup>ème</sup> Territorial  
rue du 39<sup>ème</sup> R.I.

## 2) Groupe Louis de Broglie

avenue Alexandre Anquetin  
rue Capitaine Boyenval  
rue Docteur Guitton  
rue enseigne de vaisseau Fleury  
rue Fox Sainsbury  
impasse Gabrielle Renou  
rue Gabrielle Renou  
chemin du Golf  
impasse d'Issoire  
rue d'Issoire  
rue Léon Rogé  
impasse Michel Borlé  
rue Pierre François Frissard  
rue Pierre Jacques Féret  
rue de la Résistance  
rue Réville  
rue Salmon  
impasse du 74<sup>ème</sup> R.I.  
rue du 74<sup>ème</sup> R.I.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 30 voix pour (groupe de la majorité et Mme COTIGNY)
- ☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M.PARIS)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Désaffectation des locaux des écoles élémentaire et maternelle  
André Boudier**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que conformément à l'article L 2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville met à la disposition de l'Education Nationale 12 écoles élémentaires et 13 écoles maternelles, aux fins d'assurer le service public d'enseignement.

Au terme d'une réflexion menée avec les partenaires sur le devenir des écoles André Boudier, mettant en évidence, notamment, l'état des locaux de l'école élémentaire, la baisse démographique sur la Ville et le quartier de Janval ainsi que la capacité d'accueil des écoles voisines (y compris en maternelle pour ne pas séparer les fratries), la décision de diriger les élèves et les personnels sur les deux autres groupes scolaires de Janval et de fermer le groupe scolaire André Boudier s'est imposée, en accord avec l'Inspection Académique, à compter de la rentrée prochaine.

Aussi, et comme le prévoit la circulaire interministérielle du 25 août 1995, est-il proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à rechercher l'avis de Monsieur le Préfet sur le projet de désaffecter ces deux écoles de leur usage scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité et Mme COTIGNY)

☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Admissions en non-valeur - proposition de réunion à huis clos**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Conformément à l'article 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, propose au Conseil Municipal de siéger à huis clos, pour délibérer sur les créances irrécouvrables.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Taxes et produits communaux - Admissions en non valeur  
Budget principal**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL (jusqu'à la question n°7), Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°30), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK (jusqu'à la question n°9), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : M. HAMEL (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme SVRCEK (à partir de la question n°10), Mme MARINI.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. LEVEAU (à partir de la question n°8), Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY (à partir de la question n°31), Mme BOUDOUR à Mme TESTELIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme SVRCEK à M. PREVOST (à partir de la question n°10), Mme MARINI à Mme BILLIEZ.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...



Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les titres figurant sur l'état présenté par Monsieur le Trésorier Principal Municipal.

Le montant retenu est de 21 908,80 €

Il s'agit de créances irrécouvrables suite à liquidation judiciaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 24 mars 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

